
sécurité à l'école - sécurité à l'école - sécurité à l'école -

consistent notamment dans :

- l'expertise des projets de construction et d'aménagements (conformité aux directives du 13.06.1979.),
- la réception des travaux finis avant la mise en service des installations techniques dangereuses et de sécurité,
- la nomination d'un délégué à la sécurité dans chaque école (surveillance de l'application des directives ; organisation d'exercices ; information des enseignants ; éducation des élèves, etc.),
- la mise en place d'un comité local de sécurité (organe de concertation des points de vue des différents partenaires),
- la mise en oeuvre de l'éducation des élèves (cours, exercices, journées de sécurité, éléments de sécurité à introduire dans les programmes scolaires dans différentes branches à différents niveaux),
- etc.

La sécurité a de multiples aspects. Basée sur la sécurité du travail, qui a pris ses origines il y a 100 ans à peu près dans les mines surtout, et qui s'est développée peu à peu, ^{pour gagner} à différents degrés évidemment, l'ensemble du monde du travail manuel, elle commence à s'infiltrer peu à peu dans notre vie de tous les jours, dans les ménages, les loisirs, la circulation routière, les administrations, les écoles etc. La sécurité est devenue aussi une vraie science faisant l'objet d'études et de formations complètes aboutissant même, dans certaines universités, au grade de docteur (Dr. rer. sec.)

Le chemin est tout tracé, il n'y a qu'à le suivre dans un esprit de bonne volonté et de collaboration.

Peut-être qu'il reste à surmonter une certaine aversion à l'égard de tout ce qui concerne la sécurité, étant donné que nous avons été habitués à y lier étroitement des considérations de responsabilité, de sentiment de culpabilité, de restriction des libertés individuelles et de fautes personnelles.

Or, la sécurité telle qu'elle est envisagée par la loi du 16 novembre 1978 concernant les directives en matière de sécurité dans